COMMUNIQUE DE PRESSE

DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch, le jeudi 13 juin 2002.

Au cours de cette séance, le gouvernement a examiné et adopté deux projets de délibération du Congrès, une délibération du gouvernement, et cent cinq arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment, sur les points suivants :

- **Agriculture**

Conformément aux engagements pris dans la déclaration politique générale et à l'occasion de la foire de Bourail, le gouvernement poursuit sa politique d'adaptation de la réglementation aux besoins et à la réalité du tissu économique dans l'intérieur et dans les îles en simplifiant et en allégeant les démarches et contraintes administratives.

Ainsi, est-il proposé au Congrès d'exonérer un certain nombre d'activités du secteur agroalimentaire de l'obligation de justifier d'un agrément.

Les activités concernant des denrées alimentaires stabilisées ou à risques limités bénéficieront d'un régime de simple déclaration.

- **Mines et métallurgie**

Le gouvernement a agréé la S.L.N. au bénéfice du régime de stabilisation fiscale pour une durée de quinze ans.

Cet agrément est la contrepartie de l'engagement pris par la S.L.N. de réaliser un programme d'investissement de plus de vingt trois milliards de francs CFP ayant pour but d'augmenter sa capacité de production de 25 %.

- **Formation professionnelle**

Le gouvernement a fait de la formation professionnelle l'une des priorités de son action.

Les moyens financiers qui lui sont consacrés annuellement sont considérables (1,2 milliard de francs CFP)

Il importe qu'ils soient utilisés avec une plus grande efficacité pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et de l'économie.

A cette fin, le gouvernement a adopté une première mesure consistant dans le regroupement et la réorganisation des services existants au sein d'une direction de la formation professionnelle continue.